

## **PROCES VERBAL**

### **Conseil Municipal du 10 avril 2024 (19h00)**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick MONNEREAU, Le 1<sup>er</sup> adjoint. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 28 mars 2024 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. MONNEREAU Patrick, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. RENARD Roger, Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte,

Étaient absents : M. CHEVRIER Philippe (donne pouvoir à M. MONNEREAU Patrick), M. FAVAUDON Dominique (donne pouvoir à M. RENARD Roger), M. BALDASSARI Henri (donne pouvoir à M. BRUNET Élisée), M. BIGOT Mickaël

Nombre de conseillers en exercice : 12            Présents : 08            Votants : 11

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur BLANCKAERT Didier.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2024
- 1 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Approbation du Compte Financier Unique 2023
  - 2 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Validation du Compte Financier Unique 2023
  - 3 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Affectation des résultats de l'exercice 2023
  - 4 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2023
  - 5 FINANCES LOCALES – Fixation des taux d'imposition 2024
  - 6 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Vote du budget primitif 2024
  - 7 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Vote du budget primitif 2024
  - 8 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Affectation des subventions d'équipement et de fonctionnement 2024
  - 9 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Attribution des subventions aux associations et personnes de droit privé 2024
  - 10 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Provision 2024
  - 11 FINANCES LOCALES – Fixation de la durée de l'amortissement de la subvention d'équipement versée au département de la Charente-Maritime pour les études et travaux liés à l'aménagement de l'entrée d'agglomération route Départementale n°273E1
  - 12 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGES – Approbation du rapport rendu par la commission de concession – choix du titulaire du contrat de concession du club de plage – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession pour l'exploitation d'un service de *club de plage* « *Les Petits Goélands* »

- 13 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat d’occupation du domaine public – Exploitation d’un stand de location de stand up paddle – Approbation du rapport rendu par la commission marché – choix du titulaire du contrat d’occupation du domaine public stand up paddle – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d’occupation du domaine public pour *l’exploitation d’un stand de location de stand up Paddle* Allée de la Digue
- 14 PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour le Camping

#### Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2024

Délibéré à l’unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

### 01&02 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et Budget annexe Camping : Approbation du Compte Financier Unique 2023

Conformément à l’article 2121-14 du CGCT, Le Maire peut assister à la discussion mais ne peut participer au vote, aussi, M. MONNEREAU est désigné président de séance pour les points 1 et 2

En novembre 2023, la Commune s’est portée candidate à l’expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de 3 exercices. Le CFU a vocation à devenir, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l’ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l’information financière, d’améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l’ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l’unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe Camping.

Les CFU sont accompagnés d’un rapport de présentation, annexé.

Les résultats, pour l’exercice 2023, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres) comme suit :

# Commune

1- MAIRIE DE LA BREE LES BAINS - Principal - CFU - 2023

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 211 328,77	1 879 324,24	3 090 653,01
	Recettes réalisées (1)	B	470 525,62	2 242 678,83	2 713 404,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 109 601,55	2 909 477,87	5 019 079,42
	Dépenses réalisées (1)	E	390 146,00	2 137 317,60	2 527 463,60
	Restes à réaliser	F	1 385 346,42	0,00	1 385 346,42
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	80 379,62	105 561,23	185 940,85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	898 272,78	1 030 153,63	1 928 426,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	978 652,40	1 135 714,86	2 114 367,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 385 346,42	0,00	-1 385 346,42
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-406 694,02	1 135 714,86	729 020,84

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

# Camping

4- CAMPING LA BREE - 4- CAMPING LA BREE - - 2023

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	44 877,62	273 948,99	318 826,61
	Recettes réalisées (1)	B	38 941,82	327 557,46	366 499,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	361 517,37	352 862,62	714 379,99
	Dépenses réalisées (1)	E	39 397,20	283 816,27	323 213,47
	Restes à réaliser	F	28 494,00	0,00	28 494,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-455,38	43 741,19	43 285,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	316 639,75	78 913,63	395 553,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	316 184,37	122 654,82	438 839,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-28 494,00	0,00	-28 494,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	287 690,37	122 654,82	410 345,19

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les résultats d'exécution 2023 font apparaître les situations suivantes :

## Commune

### COMMUNE LA BREE LES BAINS RESULTATS 2023 - Affectation du résultat de fonctionnement

EXERCICE 2022

EXERCICE 2023

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement		2 327 141,31	2 242 878,83
Dépenses de fonctionnement		2 026 467,15	2 137 317,60
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice		300 674,16	105 561,23
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(b)	729 479,47	1 030 153,63
<b>Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1</b>	<b>(a + b)</b>	<b>1 030 153,63</b>	<b>1 135 714,86</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'Investissement réalisées		741 668,11	470 525,62
Dépenses d'Investissement réalisées		993 842,40	390 146,00
Excédent de l'exercice ou Déficit de l'exercice	(c)	-252 174,29	80 379,62
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(d)	1 150 447,07	898 272,78
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))</b>	<b>Excédent Déficit (c + d)</b>	<b>898 272,78</b>	<b>978 652,40</b>
<b>RESULTAT de l'exécution du budget 2023</b>		<b>48 499,87 €</b>	<b>185 940,85 €</b>
<b>RESTES A REALISER en Investissement au 31/12</b>			
(à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)			
Dépenses		444 894,48 €	1 385 346,42 €
Recettes		38 040,00 €	- €
solde <b>Déficit</b>		<b>- 406 854,48 €</b>	<b>- 1 385 346,42 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT</b>		<b>491 418,30 €</b>	<b>- 406 694,02 €</b>
<b>Besoin de financement total</b> <i>(résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)</i>		<b>- €</b>	<b>406 694,02 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget de la Commune</b>		<b>1 521 571,93 €</b>	<b>729 020,84 €</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002</i>		1 030 153,63	1 135 714,86
Couverture besoin financement - art. 1068		- €	406 694,02 €
<b>Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002</b>		<b>1 030 153,63 €</b>	<b>729 020,84 €</b>

## Camping

CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT		EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
RESULTATS 2023 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement			
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes de fonctionnement		314 197,65	327 557,46
Dépenses de fonctionnement		292 208,32	283 816,27
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice		21 989,33	43 741,19
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(b)	56 924,30	78 913,63
<b>Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1</b>	<b>(a + b)</b>	<b>78 913,63</b>	<b>122 654,82</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			
Recettes d'investissement réalisées		48 061,56	38 941,82
Dépenses d'investissement réalisées		0,00	39 397,20
Excédent de l'exercice (c) ou Déficit de l'exercice		48 061,56	-455,38
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(d)	268 578,19	316 639,75
<b>Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))</b>	<b>Excédent Déficit (c + d)</b>	<b>316 639,75</b>	<b>316 184,37</b>
<b>RESULTAT de l'exécution du budget 2023</b>		<b>70 050,89 €</b>	<b>43 285,81 €</b>
<b>RESTES A REALISER en Investissement au 31/12</b> (à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)			
Dépenses		29 900,00 €	28 494,00 €
Recettes		- €	- €
solde <b>Déficit</b>		<b>- 29 900,00 €</b>	<b>- 28 494,00 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT</b>		<b>286 739,75 €</b>	<b>287 690,37 €</b>
<b>Besoin de financement total</b> <i>(résultat cumulé Invest. + solde restes à réaliser)</i>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget du Camping 2023</b>		<b>365 653,38 €</b>	<b>410 345,19 €</b>
<b>DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002</b>		<b>78 913,63</b>	<b>122 654,82</b>
<b>Couverture besoin financement - art. 1068</b>		<b>- €</b>	
<b>DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Rappel Résultat d'investissement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.001</b>		<b>286 739,75</b>	<b>287 690,37</b>

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Le Maire peut assister à la discussion mais ne peut participer au vote. M. Le Maire étant excusé avec pouvoir, ce dernier n'est pas comptabilisé durant le vote.

Aussi, le Conseil Municipal :

- **APPOUVE et ADOPTE** les comptes financiers uniques de l'exercice 2023 présentés par Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable Public,
- **CONSTATE et ARRETE** les résultats de l'exécution du budget de la Commune laissant apparaître un excédent global de clôture de 729 020,84€ au titre de l'année 2023,
- **CONSTATE et ARRETE** les résultats de l'exécution du budget annexe du Camping laissant apparaître un excédent global de clôture de 410 345,19€ au titre de l'année 2023,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	10	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	10	Voix	
Exprimés	10	Voix	
POUR	10	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

### 03&04 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et Budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2023

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales), l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

L'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Aussi, le Conseil Municipal :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget de la Commune et du budget annexe Camping,
- **CONSTATE** que les compte Financiers Uniques 2023 de la Commune et du Camping font apparaître :

#### Commune

<b>En fonctionnement :</b>	
un excédent de fonctionnement de	105 561,23€
un excédent reporté de	1 030 153,63€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>1 135 714,86€</b>
<b>En investissement :</b>	
un excédent d'investissement de	80 379,62€
un excédent reporté de	898 272,78€
<b>Soit un résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>978 652,40€</b>
un déficit des restes à réaliser de	1 385 346,42€

Soit un besoin de financement de : 406 694,02€

## Camping

<b>En fonctionnement :</b>	
un excédent de fonctionnement de	43 741,19€
un excédent reporté de	78 913,63€
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>122 654,82€</b>
<b>En investissement :</b>	
un déficit d'investissement de	455,38€
un excédent reporté de	316 639,75€
un déficit des restes à réaliser de	28 494,00€
<b>Soit un résultat d'investissement cumulé de</b>	<b>287 690,37€</b>

Soit un besoin de financement de :0,00€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 de la Commune comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : <b>Excédent</b>	<b>1 135 714,86€</b>
<u>Affectation des excédents de fonctionnement :</u>	
Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	406 694,02€
Résultat reporté au budget 2024 en fonctionnement (002)	729 020,84€
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	978 652,40€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Camping comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : <b>Excédent</b>	<b>122 654,82€</b>
<u>Affectation des excédents de fonctionnement :</u>	
Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	0,00€
Résultat reporté au budget 2024 en fonctionnement (002)	122 654,82€
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	287 690,37€

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
<b>POUR</b>	11	Voix	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			

## 05 Fixation des taux d'imposition 2024

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2024.

Aussi, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024, et de maintenir un coefficient de variation proportionnelle égale à 1,
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :  
Taxe foncière (bâti) : 44,48%  
Taxe foncière (non bâti) : 47,53%,  
Taxe d'habitation : 9,23%
- **DISE** que conformément à la délibération n°05 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023, le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 30%,
- **DISE** que les ressources fiscales prévisionnelles attendues sont de 1 510 665€,
- **DISE** que les recettes seront inscrites à l'article 73111 du budget de la Commune pour l'exercice 2024.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## 06&07 Budget principal et budget annexe : Vote des budgets primitifs 2024

Les documents ci-joints vous présentent à la fois les résultats 2023 et la prévision pour 2024 par chapitres en fonctionnement « VUE D'ENSEMBLE » ci-dessous et par opérations en investissement annexées.

### Commune

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

011 - Charges à caractère général	774 000,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	996 130,00€
014 - Atténuations de produits	215 000,00€
65 - Autres charges de gestion courante	295 000,00€
66 - Charges financières	10 300,00€
67 - Charges exceptionnelles	500,00€
68- Dotations provisions semi-budgétaires	10 000,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 300 930,00€</b>
023 – virement à la section d'investissement	322 147,84€
042- amortissements	77 698,00€
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>399 845,84€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 700 775,84€</b>

##### Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	42 675,00€
731 – Impositions directes	1 504 370,00€
74 - Dotations, subventions et participations	335 552,00€
75 - Autres produits de gestion courante	76 756,00€
76 - Produits financiers	2,00€
77 - Produits exceptionnels	0,00€
013 - Atténuations de charges	12 400,00€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 971 755,00€</b>
002 - Excédent reporté	729 020,84€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 700 775,84€</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

	<i>Désignation</i>	<i>BP2024</i>
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	70 000,00€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 925,00€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 869,00€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 735,02€
<b>TOTAL dépenses réelles hors opérations</b>		<b>97 529,02€</b>

### Par Opérations

120	EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	310 181,80€
2019004	TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2/compl	929 990,64€
2019005	TVX VOIRIE-ENFOUIS RUE POMPIDOU/VARENNES	11 436,24€
2021001	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES ST	350 000,00€
2021002	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	17 432,60€
2021003	BATIMENTS PUBLICS	10 317,77€
2021004	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 018,24€
2021005	MARCHE MUNICIPAL	60 142,64€
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	14 308,00€
2022002	PARC VEHICULE	9 000,00€
2022003	RENOVATION LOCAL ARCHIVES	3 00,00€
2022004	VOIRIE & RESEAUX EAUX PLUVIALES	36 294,19€
2023001	REVISION DU PLU	57 500,00€
2023002	VIDEO PROTECTION	10 000,00€
2023003	AIRE DE JEUX BOULASSIERS	16 472,00€
2024001	EQUIPEMENT BUREAUX MAIRIE	2 600,00€
2024002	ACQUISITION TERRAIN VOIRIE	2 300,00€
2024003	DECI DEFENSE INCENDIE	5 700,00€
2024004	EQUIPEMENT SECURITAIRE	1 017,12€
<b>Total dépenses réelles opérations</b>		<b>1 850 711,24€</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	73 260,00€
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	37 092,87€
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>110 352,87€</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 058 593,13€</b>

### Recettes

001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	978 652,40€
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	493 694,02€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 500,00€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	800,00€
024	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES	40 848,00€
<b>Total recettes hors opérations</b>		<b>1 518 494,42€</b>
2022004	VOIRIE & RESEAUX PLUVIALES	29 400,00€
2024004	EQUIPEMENT SECURITAIRE	500,00€
<b>Total recettes réelles opérations</b>		<b>29 900,00€</b>

021	Virement de la section de fonctionnement	322 147,84€
28 (040)	Amortissements	77 698,00€
041	Opérations d'ordre section investissement	110 352,87€
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>510 198,71€</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 058 593,13€</b>

## Camping

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

011 - Charges à caractère général	160 026,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	193 136,82€
65 - Autres charges de gestion courante	6 800,00€
68 - Dotations aux provisions	0,00€
69 - Impôts sur les bénéfices	3 700,00€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>363 662,82€</b>
042 - Amortissements	34 837,00€
023 - Virement à la section d'investissement	0,00€
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>34 837,00€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>398 499,82€</b>

#### Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	270 340,00€
75 - Autres produits de gestion courante	5,00€
013 - Atténuations de charges	5 500,00€
<b>Total recettes réelles</b>	<b>275 845,00€</b>
002 - Excédent reporté	122 654,82€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>398 499,82€</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

##### *Par Opérations*

	<i>Désignation</i>	<i>BP2024</i>
2022001	RENOVATION RESEAUX ET BATIMENTS	158 494,00€
2024001	RENOVATION BLOCS SANITAIRES	44 040,00€
2024002	EQUIPEMENT GENERAL	119 993,37€
<b>Total dépenses réelles opérations</b>		<b>322 527,37€</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00€</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>322 527,37€</b>

## Recettes

	Désignation	BP2024
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	287 690,37€
<b>Total recettes réelles opérations</b>		<b>287 690,37€</b>
040	Opérations d'ordre section investissement (amortissements)	34 837,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>34 837,00€</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>322 527,37€</b>

Aussi, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les budgets 2024 de la Commune et du Camping par nature :
  - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section d'investissement
  - ✓ avec les chapitres « Opérations d'équipement »
  - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section de fonctionnement,
- **VOTE** globalement les budgets Primitifs en équilibre de l'exercice 2024 de la commune et du camping transmis par annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Le Maire, sur le budget communal, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
  - section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## 08 Budget principal : Affectation des subventions de fonctionnement et d'équipement 2024

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2024 à affecter pour les participations de fonctionnement et d'investissement aux organismes de coopération intercommunale, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer comme suit :

Communauté de Commune Pôle instructeur Urba, préventeur, CEP...	6216	37 400,00€
Communauté de Commune Participation travaux réparation de la Digue maçonnée	657351	15 000,00€
Communauté de Commune CLECT transfert de charges + GEMAPI	739211	194 000,00€
Syndicat des eaux	65738	500,00€
CCAS	657362	6 300,00€
CIAS	65568	900,00€
SIVOS	65568	146 000,00€
SIFICES	65568	F 13 480,00€
Collège Pertuis d'Antioche	2041512	I 0,00€
SIEM	657358	400,00€
Syndicat départ. de la voirie	657358	150,00€
SOLURIS	65568	2 865,00€
Syndicat mixte Marennes Oléron PETR	657358	750,00€
Communauté de Commune Moulin de la Brée	2041412	3 350,00€
CEPMO	2041512	575,00€
SDEER 2024	204182	132 950,00€
Conseil Départemental	204182	29 400,00€

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## 09 Budget principal : Attribution des subventions aux associations 2024

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2024 à affecter pour l'affectation des subventions aux associations et autres personnes de droit privé, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

<b>Associations et autres personnes de droit privé</b>	<b>Subvention 2024</b>
Foyer Brénais	5 000€
Assoc des parents d'élèves st denis-la brée	800€
Amicale des Sapeurs Pompiers de St Denis d'Oléron	200€
Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges La Brée St Denis	200€
ACCA Chasse	160€
Sté de Musique "La Philharmonique"	200€
Judo Club d'Oléron	80€
Club Gym Oléron	400€
Ile d'Oléron Football Club	320€
Oléron Rugby Club	480€
Tennis Club La Raquette Cayenne	80€
AMAO Karaté	160€
Association ArTborescence (théâtre)	40€
Les Baladins d'Antioche	50€
1,2,3 Evell St Georges	100€
Association Océan	200€
Les Déjhouqués	50€
Les Restaurants du cœur	100€
Association des Médailleurs Militaires	50€
UNC UNCAFN Oléron	50€
Santiago Association	500€
Le Refuge Oléronais	400€
Fondation 30 millions d'amis	360€
Association ALTEA-CABESTAN (violences intrafamiliales)	160€
France Alzheimer 17	50€
Association Prévention routière	100€
Comité Oléron FNACA	100€
<b>TOTAL</b>	<b>10 390€</b>

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

<b>Adopté par</b>	<b>11</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	11	Voix	
<b>Exprimés</b>	11	Voix	
<b>POUR</b>	11	Voix	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			

## 10 FINANCES LOCALES - Budget principal Commune : Provision 2024

Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs autant que de besoin.

Considérant les litiges et contentieux en cours, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 10 000€ pour risques et charges financières et **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 686 du budget primitif 2024 de la Commune.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## 11 FINANCES LOCALES – Fixation de la durée de l'amortissement de la subvention d'équipement versée au département de la Charente-Maritime pour les études et travaux liés à l'aménagement de l'entrée d'agglomération route Départementale n°273E1

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Par délibération n°08 du 15 juin 2022, le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Charente-Maritime relative aux études et travaux liés à l'aménagement de l'entrée d'agglomération route Départementale n°273E1. Les dépenses liées à ces études et travaux sont inscrites au compte 204, subventions d'équipement versées. A ce titre, elles sont amortissables.

Cependant, ces dépenses ont été réalisées pour favoriser l'accès du Moulin. En conséquence, la communauté de communes de l'île d'Oléron, par délibération, a décidé de rembourser intégralement les dépenses engagées par la commune.

En 2023, le conseil départemental a facturé 30% du total de l'opération. En 2024 il a facturé le solde des dépenses réalisées. Cette même somme a été réclamée par titre de recette à la communauté de communes soit 27 131,45€.

Cette opération ne fait donc que transiter sur les comptes de la commune. Amortir cette dépense établirait un reflet erroné des comptes de la commune. Aussi, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la durée d'amortissement pour les études et travaux liés à l'aménagement de l'entrée d'agglomération route Départementale n°273E1 du solde d'un montant de 27 131,45 euros à un an sur l'exercice 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités en résultant.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## 12 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat de Concession – PLAGES – Approbation du rapport rendu par la commission de concession – choix du titulaire du contrat de concession du club de plage – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de concession pour l'exploitation d'un service de club de plage « Les Petits Goélands »

Il a été décidé par délibération n°01 du conseil municipal du 20 décembre 2023 d'engager une procédure d'appel d'offres pour recourir à un prestataire extérieur afin d'assurer la tenue de l'exploitation d'un club de plage avec animation pour les enfants de 3 à 12 ans. Ceci en vue d'offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation et d'assurer l'attractivité de la plage.

Ce contrat de concession est valable pour la période du 1er juillet au 31 août 2024 inclus.

La procédure de mise en concurrence clôturée, la Commission de concession réunie en date du 12 mars puis du 18 mars 2024 a rendu son rapport, transmis aux membres du Conseil municipal le même jour. Elle a émis un avis favorable à l'attribution du contrat de concession à la société ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119 Grandchamps-des-Fontaines, cette dernière présentant l'unique offre et étant jugée très satisfaisante.

Aussi, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avis de la Commission de concession, résultant de l'analyse des offres et du classement notifié inscrits au rapport du 18 mars 2024 attribuant le contrat à la société ANIM E MOTION Richard Fleury,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et à accomplir toutes les formalités en résultant avec l'entreprise ANIM E MOTION Richard FLEURY,
- **DIT** que le contrat de concession est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 inclus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

### 13 COMMANDE PUBLIQUE – Contrat d’occupation du domaine public – Exploitation d’un stand de location de stand up paddles – Approbation du rapport rendu par la commission marché – choix du titulaire du contrat d’occupation du domaine public stand up paddles – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat d’occupation du domaine public pour l’exploitation d’un stand de location de stand up Paddles Allée de la Digue

Il a été décidé par délibération n°03 du conseil municipal du 24 janvier 2024 d’engager une procédure d’appel d’offres pour recourir à un prestataire extérieur afin d’assurer la tenue de l’exploitation d’un stand de location de stand up Paddle. Ceci en vue d’offrir aux usagers de la plage un service essentiel à son animation et d’assurer une diversité des activités.

Ce contrat d’occupation du domaine public est valable pour la période du 1er juillet au 31 août 2024 inclus.

La procédure de mise en concurrence clôturée, la Commission marché réunie en date du 12 mars puis du 18 mars 2024 a rendu son rapport, transmis aux membres du Conseil municipal le même jour. Elle a émis un avis favorable à l’attribution du contrat d’occupation du domaine public à l’entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury, sise 27 bis route de la Lœuf 44119 Grandchamps-des-Fontaines, cette dernière présentant l’unique offre et ayant été jugée très satisfaisante.

Aussi, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l’avis de la Commission marché, résultant de l’analyse des offres et du classement notifié inscrits au rapport du 18 mars 2024 attribuant le marché à l’entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d’occupation et à accomplir toutes les formalités en résultant avec l’entreprise ANIM E MOTION Richard Fleury,
- **DIT** que le contrat d’occupation du domaine public est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 inclus.

**Délibéré à l’unanimité des membres présents ou représentés,**

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

### 14 PERSONNEL TERRITORIAL RH – Autorisation de recrutement de personnel contractuel pour le Camping

En raison de la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement d’activité, il y aurait lieu, de créer l’emploi comme suit :

#### **Au Camping municipal**

***Pour faire face à un accroissement d’activité au regard des missions à effectuer :***

**1 poste de Rédacteur** pour occuper les missions de Directeur du Camping du 15 avril 2024 au 15 février 2025,

Aussi, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recourir au recrutement d'agent en contrat à durée déterminée sur l'emploi non permanent à chaque fois que nécessaire lorsque les crédits sont prévus au budget pour faire face à un accroissement d'activité, et notamment pour le poste exposé ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits aux budgets des années correspondantes

**Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

## Compte rendu des décisions du Maire

Néant

## Questions diverses

Levée de séance : 19h52

**Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 15 mai 2024**

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



Philippe CHEVRIER

**Affiché le : 16 MAI 2024**